

**Nous soutenons**  
**la proposition de résolution sur la périnatalité déposée au Sénat,**  
**et nous demandons au Gouvernement**  
**de prendre ses responsabilités.**



**Nous soutenons avec force la proposition de résolution déposée par les sénatrices Annick Jacquemet et Véronique Guillotin demandant au Gouvernement « la création d’une stratégie nationale de santé périnatale »<sup>1</sup>, dont la pertinence contraste avec l’ubuesque moratoire sur la fermeture des maternités récemment voté par les députés<sup>2</sup>. Nous invitons l’ensemble des sénatrices et des sénateurs à signer ce texte afin qu’il soit rapidement inscrit à l’ordre du jour de leur assemblée, puis à le voter.**

Le texte déposé par Mmes Jacquemet et Guillotin s’appuie sur les recommandations de leur rapport sur la périnatalité<sup>3</sup>, rédigé après un travail de longue haleine mené en 2024 par la Mission d’information sénatoriale transpartisane sur l’avenir de la périnatalité, dont elles étaient respectivement présidente et rapporteuse. L’ensemble des acteurs concernés ont été auditionnés dans ce cadre : institutions de santé, fédérations hospitalières, organisations professionnelles, sociétés savantes, chercheurs, associations d’usagers...

**Ce rapport (et les recommandations qu’il comporte) a été adopté le 10 septembre 2024 par le Sénat et unanimement plébiscité par les professionnels de la périnatalité.**

Il fait le constat que « l’absence de décision politique conduit à une détérioration de l’offre de soins ». De fait, l’augmentation de la mortalité infantile, de la mortinatalité, la stagnation de la mortalité maternelle, la crise systémique des ressources humaines dans les maternités et les services de néonatalogie, ont en grande partie pour cause le renoncement progressif des pouvoirs

<sup>1</sup> [Communiqué de presse des sénatrices du 23/06/2025](#) annonçant le dépôt de la [Proposition de résolution](#)

<sup>2</sup> [Communiqué de presse collectif du 17 juin en réaction à ce moratoire](#)

<sup>3</sup> [Transformation de l’offre de soins périnataux dans les territoires : le travail doit commencer](#)

publics à définir une politique de périnatalité. Les décrets de périnatalité n'ont pas été révisés depuis 1998, les Plans périnatalités initiés en 1994 n'ont pas été renouvelés après 2022, on a laissé fermer les maternités sans se préoccuper de réorganiser l'offre de soins au niveau des territoires et en laissant s'installer dans certains d'entre eux des déserts périnataux.

**Alors que 70 % des décès de femmes liés à leur grossesse sont évitables<sup>4</sup>, que 1500 à 2000 vies de nouveau-nés pourraient être sauvés si la France se situait aux plus hauts standards européens<sup>5</sup>, il n'est plus tolérable de tergiverser, de se contenter de demi-mesures et de déclarations d'intention.**

La proposition de résolution déposée au Sénat exprime clairement les attentes des professionnels de terrain : adaptation des décrets de 1998 aux réalités d'aujourd'hui, audit de l'offre de soins en périnatalité débouchant sur une réorganisation de celle-ci à l'échelle de chaque bassin de naissance, regroupement des moyens sur des plateaux d'accouchements moins nombreux mais offrant des conditions d'exercice permettant d'assurer une sécurité optimale, instauration d'un ratio minimal d'un lit de réanimation néonatale pour 1 000 naissances, amélioration du suivi pré et post natal de proximité, renforcement des PMI...

**Cette proposition de résolution porte un message fort : le Gouvernement peut mettre en œuvre sans attendre, par voie réglementaire, ces réformes indispensables.**

**Il est temps que l'Etat prenne enfin ses responsabilités !**

👉 Communiqué initié par la Société Française de Médecine Périnatale (SFMP) et le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF).

Cosignataires : Collège d'Anesthésie-Réanimation en Obstétrique (Caro), Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP), Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR), Société Française de Pédiatrie (SFP).

**CONTACT PRESSE** : William Lambert / 06 03 90 11 19 / [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com)

---

<sup>4</sup> [Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles.](#)

<sup>5</sup> Si la France parvenait à atteindre un taux de mortalité infantile similaire à celui de la Finlande et de la Suède (2 ‰).